



**SPF SÉCURITÉ SOCIALE**  
**Direction générale**  
**Personnes handicapées**  
Conseil supérieur national des  
personnes handicapées

tél.: +32 (0)2 509 82 78  
fax: +32 (0)2 509 83 80  
personne de contact: Roger Verhaegen  
e-mail: Roger.Verhaegen@minsoc.fed.be

Madame Gisèle Mandaila,  
Secrétaire d'Etat aux Familles et aux  
Personnes handicapées

Rue Lambermont 2  
1000 Bruxelles

votre lettre du  
vos références

nos références NHRPH/GVO/2006-12  
date **18 décembre 2006**

annexe(s)

- **Objet:** projet d'arrêté royal portant diverses modifications en matière d'allocations aux personnes handicapées

Madame la Secrétaire d'Etat,

Suite à la demande d'avis du 3 décembre 2006, le Conseil a discuté du projet d'arrêté royal précité lors de sa réunion du 18 décembre 2006.

Le projet d'arrêté prévoit 2 mesures:

1. conformément à l'avis commun n° 1.566 du 21 septembre 2006 du Conseil central de l'économie et Conseil national du travail au sujet de la liaison au bien-être, le plafond annuel des seuils de revenus pour les allocations pour l'aide aux personnes âgées est augmenté de 0.6 % le 1<sup>er</sup> septembre 2007 et à nouveau le 1<sup>er</sup> janvier 2008;
2. l'augmentation des montants de base de l'allocation de remplacement de revenus hors indexation, prévue le 1<sup>er</sup> octobre 2007, est anticipée au 1<sup>er</sup> avril 2007, et une augmentation supplémentaire hors indexation de ces montants est par ailleurs prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Le Conseil émet un avis positif unanime.

Je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire d'Etat, l'expression de mes sentiments distingués

- Au nom du Conseil,  
Le Président,

Jokke Rombauts